



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DU CŒUR DE L'AVESNOIS

REUNION DU 12 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 12 décembre, à 18 heures, le Conseil d'Administration du CIAS du Cœur de l'Avesnois, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle des Deux Helves du Pôle tertiaire intercommunal d'Avesnes sur Helpe, en session ordinaire sous la présidence de **Monsieur Patrick DEHEN**, Vice-Président sur convocation en date du **6 décembre 2022**.

Nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice : 32

Qui ont pris part à la délibération : 17

Date de la convocation : 6 décembre 2022

Présents : Madame Christine Basquin, Monsieur André Berteaux a donné procuration à Monsieur Dehen, Madame Sandra Brognet, Monsieur Patrick Dehen, Monsieur Alain Deltour a donné procuration à Madame Watremez, Monsieur Nicolas Dosen, Madame Anne-Marie Lentier, Madame Nadine Majka, Madame Marie-Christine Mercier a donné procuration à Madame Basquin, Monsieur Jean-Marie Vin, Madame Colette Watremez, Monsieur Roland Bouvart, Madame Laurence Cox, Monsieur Sébastien Dursent a donné procuration à Madame Mareaux, Madame Monique Joly, Monsieur Michel Leporcq, Madame Evelyne Mareaux, Monsieur Claude Mathieu a donné à Madame Triquet, Monsieur André Szamrylo, Madame Catherine Thiébaux, Madame Catherine Triquet.

Excusés : Madame Maryse Bernard, Madame CABOOR, Monsieur Christian Castel, Monsieur Vincent Quevallier, Madame Laurence Watteau, Monsieur Brice Amand, Madame Marie Bailly, Madame Aurélie Chopin, Monsieur Sébastien Dumont, Monsieur Sébastien Hugé.

Décision budgétaire modificative

Sur présentation de Monsieur le Vice-Président,

Il est proposé au Conseil d'Administration la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT

Dépenses

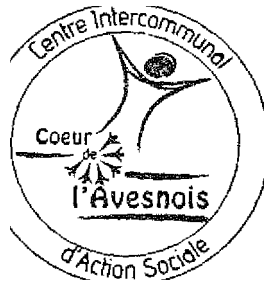
Chapitre 011	Article 611	Contrats de prestations de services	- 2.600 €
Chapitre 65	Article 6574	Subventions de fonctionnement aux associations	+2.600 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative budgétaire n°2 présentée ci-dessus.

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission au contrôle de légalité et de la publication,

Par délégation pour le Président, Patrick DEHEN,
Vice-Président du CIAS.



Publié sur le site Internet le 21/03/2023

Envoyé en préfecture le 05/01/2023

Reçu le 05/01/2023

Identifiant de télétransmission : 059-200041358-20221212-DCCIAS_2022_026-DE